

# Pas d'université sans universalité!

Alors que le ministre de l'ESRE passe en force et impose, contre l'avis du Cneser et des universitaires, l'application des droits différenciés pour la majorité des étudiant-es extracommunautaires, la riposte s'organise pour obtenir le retrait de cette mesure discriminatoire.

Par **EMMANUEL DE LESCURE**,  
secrétaire général

Constatant la baisse de l'attractivité de la France pour les étudiant-es internationaux-ales, le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace a présenté le plan Choose France for Higher Education et, paradoxalement, a instauré une réduction sévère de la proportion d'étudiant-es extracommunautaires pouvant bénéficier de l'exonération des droits d'inscription différenciés. Cette restriction a fait l'objet d'un décret soumis à l'avis du Cneser lors d'une séance extraordinaire le 5 mai. Selon cette première version du texte, seuls 10 % des étudiant-es étranger-ères extracommunautaires devaient pouvoir être exonéré-es, toutes et tous les autres se seraient vu appliquer les droits d'inscription prévus par le programme de 2019 cyniquement nommé « Bienvenue en France », soit une multiplication par 16, les faisant passer de 178 euros à 2 895 euros en licence et de 254 euros à 3 941 euros en master.

## BOYCOTT DE LA SÉANCE

La réaction a été immédiate, les représentant-es du personnel au Cneser ont boycotté la séance. Le quorum n'ayant pas été atteint, l'examen du texte a été reporté à la séance du 12 mai. Pour amadouer la fronde, le ministre a alors tenté d'en atténuer les dispositions, mais cet assouplissement à la marge n'a pas suffi. Le Cneser, dans une très large majorité, a continué à affirmer son opposition (62 contre, 3 abstentions, 2 pour). Cette deuxième version du texte relève le taux à 20 %, à la place des 10 % initialement envisagés, et instaure une progression. La mesure reste toutefois brutale puisqu'on passe d'une situation où l'exonération de 90 % de ces étudiant-es extracommunautaires est possible, directement à 30 % maximum dès 2026, 25 % en 2027, pour atteindre le chiffre définitif de 20 % en 2028.

Comme l'indique la motion du Cneser proposée par le SNESUP-FSU, la CGT et SUD, cette mesure « ira à l'encontre de l'objectif d'« attractivité » affiché comme caution par le gouvernement. Elle n'est rien d'autre qu'un tri social

profondément incohérent et inacceptable. [...] Elle rentre dans une logique purement économique de l'enseignement supérieur, occultant ses missions premières et reléguant au rang de ressource supplémentaire les étudiants extracommunautaires. Cette mesure ne sert ni plus ni moins qu'à tenter de pallier le manque de moyens donnés à l'université ».

## OPPOSITION DÉTERMINÉE

L'avis du Cneser n'étant que consultatif, le ministre a décidé de ne pas en tenir compte et de publier le décret au *Journal officiel*, le 20 mai. Cependant, outre les appels de l'intersyndicale de l'ESR à manifester ou à se rassembler les 5, 12 et 26 mai, cette mesure continue de susciter une opposition déterminée : à Angers, Chambéry, Dijon, Grenoble, Lille, Paris, Poitiers, Marne-la-Vallée, Nanterre, Strasbourg, Rouen et ailleurs\*, des agent-es de l'ESR et des étudiant-es s'opposent farouchement à ce texte et appellent à son retrait ainsi qu'à celui de 2019, et certains CA d'établissement ont voté des motions qui le réclament.

Même les président-es d'université se rebiffent tant le texte suscite leur désapprobation. Par la voix de France Universités (FU), ils font savoir qu'ils craignent un « effet d'éviction » et un retrait des étudiant-es des pays les plus défavorisés au point de fragiliser la recherche ; l'Udice, cette « alliance de 13 grandes universités françaises œuvrant pour une recherche d'excellence, la performance de l'enseignement supérieur, et le développement d'écosystèmes d'innovation attractifs » (sic) déplore, quant à elle, que la mesure n'ait pas fait l'objet d'une étude d'impact. FU comme l'Udice constatent amèrement le peu de cas fait à la prétendue « autonomie » des universités. Mais, pour le SNESUP-FSU, ce sont les principes constitutifs des universités qui sont en cause. Cette mesure discriminatoire aux forts relents xénophobes de préférence nationale, en l'espèce transmuée en préférence européenne, est contraire aux valeurs humanistes et émancipatrices du service public de l'enseignement supérieur : pas d'université sans universalité, obtenons le retrait de texte ! ■

Pour le SNESUP-FSU, ce sont les principes constitutifs des universités qui sont en cause.

\* [www.snesup.fr/printemps-des-mobilisations-les-differents-rendez-vous](http://www.snesup.fr/printemps-des-mobilisations-les-differents-rendez-vous).